

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°35

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 17 mars 2003 fixant les spécialités de mécanicien non navigant et la liste des unités de l'armée de l'air ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 20 janvier 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *bureau de la politique des ressources humaines.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 17 mars 2003 fixant les spécialités de mécanicien non navigant et la liste des unités de l'armée de l'air ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 20 janvier 2009

NOR D E F L 0 9 5 0 5 4 7 A

Référence :

Décret n° 90-338 du 13 avril 1990 (BOC, p. 1352. ; BOEM 520-0.6) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Précédent Modificatif :

Arrêté du 10 janvier 2007 (BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 82.).

Texte modifié :

Arrêté du 17 mars 2003 (BOC, 2003, p. 3166. ; BOEM 524-2.2.2) modifié.

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 35.

L'arrêté du 17 mars 2003 est modifié comme suit :

Art.1er. L'annexe I. « Liste des spécialités de mécaniciens non navigants » et l'annexe II. « Liste des unités en charge de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs » mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 17 mars 2003 susvisé sont modifiées par les deux annexes jointes au présent arrêté.

Art.2. Le directeur central du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air et le directeur central du service industriel de l'aéronautique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2008 et qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
major général de l'armée de l'air,*

Jean-Paul PALOMEROS.

ANNEXE I.
**LISTE DES SPÉCIALITÉS DE MÉCANICIENS NON NAVIGANTS EN CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE ET DE LA MAINTENANCE DES AÉRONEFS DANS LES ARMÉES.**

ARMÉE DE L'AIR.

- 21. Aéronefs et vecteurs.
- 22. Systèmes et matériels électroniques.
- 23. Armement.
- 24. Photo (uniquement ceux affectés au sein des escadrons de reconnaissance 01.033 et 02.033, de l'escadron de soutien technique spécialisé 2E.033, de la division activités techniques aéronautiques 2F.033, de l'ensemble équipe technique et d'instruction spécialisée 66.530 et de l'escadron de soutien technique spécialisé 15.008 à compter du 1^{er} janvier 2007).
- 25. Environnement et mécanique générale.
- 8001. Système et support télécommunication.
- 8005. Système détection et traitement de l'information.

ARMÉE DE TERRE.

- 1200. Technicien aéromobilité avionique.
- 1201. Technicien aéromobilité cellule et moteur.
- 1203. Technicien aéromobilité structure des aéronefs.
- 1232. Technicien expérimenté aéromobilité avionique.
- 1233. Technicien expérimenté aéromobilité cellule et moteur.
- 1236. Technicien expérimenté aéromobilité structure des aéronefs.
- 1238. Technicien expérimenté chef d'atelier avionique.
- 1239. Technicien expérimenté chef d'atelier cellule et moteur.
- 1254. Technicien supérieur aéromobilité cellule et moteur.
- 1255. Technicien supérieur aéromobilité avionique.
- 1257. Technicien supérieur aéromobilité structure des aéronefs.
- 7460. Technicien structure des aéronefs EXP.
- 7522. Technicien avionique EXP.
- 7523. Technicien cellule et motorisation des aéronefs EXP.

MARINE.

Mécanicien d'aéronautique (MECAE) ;

Électronicien d'aéronautique (DARAE) ;

Électronicien équipement (EMAEQ) ;

Électronicien armement (EMARM) ;

AVIONIQUE ;

PORTEUR ;

ARMEMENT.

ANNEXE II.
**LISTE DES UNITÉS EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA MAINTENANCE DES
AÉRONEFS.**

(Pour la maintenance ne concerne que le personnel en charge des 1^{er} et 2^e niveaux techniques d'intervention - exclusion du personnel uniquement employé à la maintenance industrielle).

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	RENVOL.	
101	CEAM	01.338	MULTINATIONAL ENTRY INTO SERVICE TEAM		
	CFA	1D.101	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE		
		CSFA	2E.340	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
			63.560	ENS. ÉQUIPE TECHNIQUE ET D'INSTR. SPÉCIALISÉE HÉLICOPTÈRE	
102	CFA	01.002	ESCADRON DE CHASSE		
		1D.102	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE		
	CSFA	2E.002	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE		
		2C.102	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)	
		62.530	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE M2000		
	EMAA	27.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 5		
103	CFA	01.012	ESCADRON DE CHASSE		
		02.012	ESCADRON DE CHASSE		
		1D.103	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE		
	CSFA	2E.012	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE		
		2C.103	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)	
105	CFA	00.056	GROUPE AÉRIEN MIXTE		
		1D.105	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE		
	CSFA	2E.064	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE		
		2F.064	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES		
106	CFA	02.040	ESCADRON DE TRANSPORT MIXTE		
		1D.106	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE		
	SIMMAD	18.590	SECTION TECHNIQUE DE MARQUE AÉROMOBILITÉ INTERARMÉES		
	CSFA	06.106	ANTENNE TECHNIQUE MOTEURS AUPRÈS AIA BORDEAUX		
		2F.106	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES		
	SIAé	43.624	ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE : SOUS-DIRECTION TECHNIQUE	(13)	
107	CFA	1D.107	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE		
	CSFA	2E.060	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE		
		2F.065	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES		
		62.560	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE LIAISON		
	EMAA	23.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 1		

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	REVOI.
110	CFA	03.060	ESCADRON DE TRANSPORT	
		01.062	ESCADRON DE TRANSPORT	
		1D.110	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2F.062	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		67.560	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE CN.235	
112	CFA	01.033	ESCADRON DE RECONNAISSANCE	
		02.033	ESCADRON DE RECONNAISSANCE	
		1D.112	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2E.033	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE	
		2F.033	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		2C.112	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)
		66.530	UNITÉ D'ÉTAT-MAJOR & ENS. EQ. TECHNIQ. ET D'INSTR. SPECIALISÉE MF1	
EMAA	24.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 2		
113	CFA	01.007	ESCADRON DE CHASSE	
		1D.113	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CFAS	18.004	DEPÔT ATELIER DE MUNITIONS SPÉCIALES	
	CSFA	15.007	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE	
		2F.007	UNITÉ D'ÉTAT-MAJOR & DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		2C.113	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)
	EMAA	25.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 3	
115	CFA	02.005	ESCADRON DE CHASSE	
		1D.115	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2E.005	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		2F.005	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		2C.115	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)
116	CFA	1D.116	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CFAS	01.004	ESCADRON DE CHASSE	
		02.004	ESCADRON DE CHASSE	
		13.004	DÉPÔT ATELIER DE MUNITIONS SPÉCIALES	
		2E.004	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE	
		2F.004	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
CSFA	2C.116	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)	
117	CFA	00.052	ESCADRON DE TRANSPORT OUTRE-MER	

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	REVOI.
118	CEAM	01.330	ESCADRON D'EXPÉRIMENTATION DRONES	
		02.330	ESCADRON DE SURVIE OPÉRATIONNELLE & PARA D'ESSAI	
		03.330	ESCADRON EXPÉRIMENTATION ET SOUTIEN TECHNIQUE	
		05.330	ESCADRON DE CHASSE ET D'EXPÉRIMENTATION	
		07.330	ESCADRON DE PROG. ET D'INST. GUERRE ÉLECTRONIQUE	(2)
		25.330	EQ. M M2000	
		35.330	EQ. M RAFALE MONT-DE-MARSAN	
		45.330	EQ. M RECOTAC	
		65.330	EQ.M ARMEMENTS EMBARQUÉS ANTENNE MONT-DE-MARSAN	
	CFA	03.062	ESCADRON DE TRANSPORT	
		1D.118	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
		00.324	SECTION AIR A L'ÉCOLE D'APPLICATION DE L'A.L.A.T.	
		00.342	DÉTACHEMENT DE LIAISON	
		05.530	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AU COMBAT	
	CFAS	16.004	DÉPÔT ATELIER DE MUNITIONS SPÉCIALES	
		64.532	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE ASMP	
	CSFA	2F.118	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
	DRH.AA	23.321	CENTRE DE FORMATION RAFALE	
	SIMMAD	61.590	EQ. TECHNIQUE INTERARMÉES RAFALE	
EMAA	31.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 9		
120	CEAM	00.331	CENTRE D'ÉTUDES ET D'INSTRUCTION AU TIR AÉRIEN	(3)
		01.331	EQ. M ARMEMENTS EMBARQUÉS ANTENNE CAZAUX	
		02.331	EQ.M HÉLICOPTÈRES	
	CFA	01.067	ESCADRON D'HÉLICOPTÈRES	
		1D.120	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	15.008	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		2F.120	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		67.600	EQ. ÉTUDES TECHNIQUES ARMEMENT BORD ET CIBLERIE	
		04.653	ESCADRON DE SOUTIEN MUNITIONS	(4)
	DGA	86.670	PA DGA DE CEV - CAZAUX	
EMAA	32.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 10		
DRH.AA	00.008	ÉCOLE DE TRANSITION OPÉRATIONNELLE		
123	CFA	02.061	ESCADRON DE TRANSPORT	
		03.061	ESCADRON DE TRANSPORT	
		05.061	ESCADRON D'UTILISATION ET D'APPUI TACTIQUE	
		1D.123	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	SIAé	41.624	ANTENNE AIA BORDEAUX-ORLÉANS	
	CSFA	2E.061	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE	
		2F.061	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		12.560	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE C160-C130	
EMAA	30.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 8		

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	REVOI.
125	CEAM	01.333	ANTENNE EQ.M RAFALE ISTRES	
		02.333	EQ. M RAVITAILLEMENT EN VOL	
		03.333	EQ. M ASMP-A	
	CFA	05.067	ESCADRON D'HÉLICOPTÈRES	
		1D.125	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
		00.344	SECTION AIR A L'ÉCOLE D'APPLICATION DE L'A.L.A.T.	
	CFAS	03.004	ESCADRON DE CHASSE	
		11.004	DÉPÔT ATELIER DE MUNITIONS SPÉCIALES	
		00.093	GROUPE DE RAVITAILLEMENT EN VOL	(5)
		15.093	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
65.532		ÉQUIPE TECHNIQUE KC135		
CSFA	2F.125	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES		
DGA	87.670	PA DGA DE CEV - ISTRES		
EMAA	28.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 6		
126	CFA	06.067	ESCADRON D'HÉLICOPTÈRES	
		1D.126	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2B.126	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE COMMUN	(6)
		2F.126	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		99.126	ESCADRON DE CIBLERIE	(7)
128	CFA	01.040	ESCADRON DE TRANSPORT MIXTE	
		11.054	ESCADRON ÉLECTRONIQUE AÉROPORTÉ	
		1D.128	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2F.054	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		63.530	EQ.T. MATÉRIELS DE RECHERCHE ÉLECTRONIQUE	
132	CFA	01.030	ESCADRON DE CHASSE	
		1D.132	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2E.030	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		2F.030	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		2C.132	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)
133	CFA	01.003	ESCADRON DE CHASSE	
		02.003	ESCADRON DE CHASSE	
		03.003	ESCADRON DE CHASSE	
		1D.133	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2E.003	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		2F.003	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		2C.133	ESCADRON DE SOUTIEN DU RAVITAILLEMENT TECHNIQUE	(1)
		60.530	UNITÉ D'ÉTAT-MAJOR & ENS. EQ. TECHNIQ. ET D'INST. SPECIALISÉE AIR/SOL	
	SIAé	51.624	DÉTACHEMENT ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE PHALSBURG	
		52.624	DÉTACHEMENT ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE TOUL	
EMAA	26.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 4		

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	REVOI.
181	CFA	00.050	ESCADRON DE TRANSPORT OUTRE-MER	
	SAINT-DENIS	2A.181	DIRECTION TECHNIQUE ET COMMANDEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE	(8)
		03.372	OVIA ESCALE TRANSIT AÉRIEN ET MARITIME - LA RÉUNION	
190	CFA	00.082	ESCADRON DE TRANSPORT OUTRE-MER	
	POLYNESIE	02.377	SERVICE INTERARMÉES DE TRANSIT AÉRIEN POLYNÉSIE	
217	DRH AA	0B.217	CABINET COMMANDEMENT DE BASE AÉRIENNE	(9)
	CFAS	92.532	ORGANISME À VOCATION INTERARMÉES ESCADRON SYDEREC	
273	CSFA	68.535	ÉQUIPE TECHN. AVIONS LÉGERS ET PLANEURS	
	DRH.AA	21.535	CENTRE DE VOL À VOILE AA	
278	CFA	1D.278	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	DRH.AA	22.535	CENTRE MILITAIRE DE PLANEURS	
279	CFA	00.070	ESCADRON DE CONVOYAGE	
		1D.279	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	64.600	EQ. ÉTUDES TECH. DES RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE COMBAT	
		2F.279	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		69.600	EQ. ÉTUDES TECHNIQUES « MÉTHODES DE STOCKAGE »	
		11.601	GROUPE D'ENTRETIEN RÉPARATION STOCKAGE AVION	
365	CFA	00.058	ESCADRON DE TRANSPORT OUTRE-MER	
	ANTILLES	04.365	ESCALE TRANSITS AÉRIEN ET MARITIME DE LA MARTINIQUE	
		05.365	EA GUADELOUPE	
		2A.365	COMMANDEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE	(10)
367	CFA	00.068	ESCADRON D'HÉLICOPTÈRES OUTRE-MER (ROCHAMBEAU)	
	GUYANE	03.367	OVIA : ESCALE TRANSITS AÉRIEN ET MARITIME	
		2A.367	COMMANDEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE	(10)
701	SIAé	70.624	ANTENNE ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE HYÈRES	(14)
	CFA	1D.701	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	15.312	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		52.535	ENSEMBLE ÉQUIPE TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE TUCANO	
		2F.701	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
	DRH.AA	20.300	EQ. PRÉSENTATION AA	
		05.312	ÉCOLE DE PILOTAGE ET NAVIGATION DE L'AA	

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	RENVOL.
702	CFA	1D.702	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
		01.036	ESCADRILLE DE DÉTECTION ET DE CONTRÔLE AÉROPORTÉS	
		02.036	ESCADRILLE DE DÉTECTION ET DE CONTRÔLE AÉROPORTÉS	
		10.036	ESCADRILLE SUPPORT MISSIONS ET TRANSFORMATION	
		13.036	EQ. D'UTILISATION OPÉRATIONNELLE ET TECHNIQUE E3F	
	CFAS	14.004	DÉPÔT ATELIER DE MUNITIONS SPÉCIALES	
	CSFA	15.319	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		53.535	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE XINGU	
		2F.702	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
		15.036	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
	DRH.AA	00.319	ÉCOLE DE L'AVIATION DE TRANSPORT	
EMAA	29.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 7		
705	CFA	1D.705	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	15.314	ESCADRON DE SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	
		51.535	ENSEMBLE EQ. TECHNIQUE ET D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉE ALPHAJET	
		2F.705	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
	DRH.AA	00.314	ÉCOLE DE L'AVIATION DE CHASSE	
	EMAA	33.510	OCN-AIR/UNITÉ CONTRÔLE NAVIGABILITÉ N° 11	
709	CFA	1D.709	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	CSFA	2F.709	DIVISION ACTIVITÉS TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	
	DRH.AA	00.315	ÉCOLE DE PILOTAGE DE L'AA	

BA.	CMDT.	CODE.	UNITÉ.	REVOI.
721	CFA	1D.721	ESCALE AÉRIENNE MILITAIRE	
	DRH.AA	03.321	DIVISION DES SPÉCIALITÉS AÉRONAUTIQUES	
722	DRH.AA	25.535	CENTRE MILITAIRE DE PLANEURS	
942	CSFA	65.600	ÉQUIPE D'ÉTUDES TECHNIQUES CONTRÔLE NON DESTRUCTIF	
	SIAé	54.624	ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE : SOUS-DIRECTION TECHNIQUE	
	SIMMAD	13.560	ÉLÉMENT AIR A LA CELLULE INDUSTRIELLE TRANSALL	

(1) D17 « CHEF DIVISION MUNITIONS ».
D18 « ADJOINT CHEF DIVISION MUNITIONS ».
D19 « DIVISION MUNITIONS ».

(2) D28 « SECTION INFRAROUGE ».
G28 « SECTION MIRAGE 2000C ».
G38 « SECTION MIRAGE 2000N-D ».
G48 « SECTION MIRAGE F1 ».
H16 « OFFICIERS RAPORTEURS DIV. RAFALE ».
H28 « SECTION RAFALE ».
I18 « SECTION HÉLICO/TRANSPORT ».
J18 « SECTION XP/DÉVELOPPEMENT ».

(3) B28 « CELLULE INSTRUCTION ».

(4) B18 « SERVICE EXPLOITATION MUNITIONS ».
B27 « CHEF DIVISION MUNITIONS ».
B28 « DIVISION MUNITIONS ».

(5) A38 « SECTION SÉCURITÉ DES VOLS ».

(6) F17 « CHEF DIV. SERVITUDES AÉRO. ».
F18 « USINE PRODUC. GAZ. AÉRONAUT. ».
F28 « LABO. ANALYSES SPECTROMÉTRIE ».
F38 « SÉCURITÉ SAUVETAGE ».
F48 « MAINTENANCE BATTERIES AÉRONEF ».

(7) À l'exclusion de : E28 « CELL. ACCUEIL & SOUTIEN ESCADRON ».

(8) C28 « SATA » à compter du 1er septembre 2006.

(9) H17 « CHEF SECTION SPORTS AÉRIENS ».

H18 « SECTION SPORTS AÉRIENS ».

(10) C17 « CHEF SECTION ACTIVITÉS TECHNIQUES ».

C28 « SATA ».

à compter du 1er septembre 2006.

(11) À l'exclusion de : P99 « ÉLÈVES - NDO ».

(12) À l'exclusion de :

A48 « SECTION DOCUMENTATION TECHNIQUE ».

E68 « SECTION MÉTROLOGIE ÉLECTRONIQUE ».

(13) Le personnel anciennement affecté dans l'unité 01.332 (CEAM) ouvre droit à l'IMOMA rétroactivement à compter du 1er septembre 2007.

(14) Uniquement pour la DIVISION HÉLICOPTÈRES EMBARQUÉS.